

Séance du Conseil communal du 31 mai 2010

N° 01.- EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES RESOLUTIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 29 MARS 2010.

M. DESAMA, Bourgmestre-Président;
Mlles LEJEUNE, TARGNION, MM. ISTASSE, BREUWER, NYSSSEN, Mme VOISIN-DUPUIS, MM. MOSON, BOTTERMAN, Echevins et Echevines;
M. DELVILLE, Président du C.P.A.S.;
MM. HALLEUX, DELOBEL, DUKERS, LEGROS, ELSSEN, DETHIER, REIP, VAN DE WAUWER, Mme POLIS-PIRONNET, MM. AYDIN, CANTELLA, WATHELET, EL HAJAJI, SMEETS, CARTON, PITANCE, BEN ACHOUR, PIRON, Mlles GILSON, LAMBERT, MM. DEGEY, MESTREZ, Mme REUL-MINGUET, Mlle CELIK, M. AMEN, Mme OZER, Mlles BREUER et DUMOULIN, Conseillers et Conseillères.
M. DEMOLIN, Secrétaire.

LA SEANCE PUBLIQUE EST OUVERTE A 19 HEURES 40.

LE CONSEIL,

0189 N° 01.- **PROCES-VERBAL DES RESOLUTIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU LUNDI 25 JANVIER 2010.**

Entendu l'intervention de M. LEGROS, Conseiller communal, qui revient sur le point relatif au Plan communal de Mobilité (voir annexe pages 32 & 33);

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

APPROUVE

ledit procès-verbal.

0190^a N° 02^a.- **POLICE ADMINISTRATIVE - Ordonnance de police administrative générale sur l'utilisation privative de la voie publique.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

ARRETE :

Art. 1.- Il est interdit d'utiliser privativement les voies publiques tant au niveau du sol qu'au-dessus ou en-dessous de celui-ci. Par voies publiques, il faut entendre les voies, leurs trottoirs ou accotements immédiats accessibles au public.

Art. 2.- Le Conseil communal peut accorder des dérogations à l'interdiction formulée à l'article 1er, liées à des situations objectives et impersonnelles. Il fixe les conditions dans lesquelles ce droit peut s'exercer.

Art. 3.- Tout titulaire de l'autorisation prévue à l'article 2 est tenu d'observer les conditions énoncées dans l'acte d'autorisation fixées par le Conseil communal.

0190^b N° 02^b.- **POLICE ADMINISTRATIVE - Création d'une zone soumise au permis de stationnement rue Paul Janson.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

ARRETE :

Art. 1.- La dérogation d'utiliser privativement la voie publique introduite par le Ministère Fédéral de la Justice, en date du 23 octobre 2009, est accordée. Cette dérogation est accordée à titre précaire et pourra toujours être rapportée par le Conseil communal en cas de non-respect des conditions énumérées à l'article 2.

Art. 2.- Les conditions ci-après devront être respectées par les bénéficiaires de la dérogation visée à l'article 1 :

- le stationnement des véhicules des bénéficiaires n'est autorisé que dans la zone délimitée par le Conseil communal en sa séance de ce jour;

- le titulaire de la dérogation susvisée devra être détenteur d'une carte de stationnement spécifique dont le modèle est annexé au présent arrêté. Cette carte devra impérativement être apposée de manière visible derrière le pare-brise du véhicule du titulaire, elle reprendra le numéro de la plaque minéralogique du véhicule, la mention "S.P.F. JUSTICE", la date d'expiration de sa validité ainsi que la zone où le permis de stationnement est autorisé soit "rue Paul Janson";
- la délivrance de la carte de stationnement fera l'objet de la perception d'une taxe annuelle dont le montant est fixé par le Conseil communal;
- l'expiration de la validité de la carte est fixée à la date anniversaire de sa délivrance.

0191 N° 03.- POLICE - Règlements coordonnés au niveau de la Zone de Police "Vesdre" - Modifications.

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

ADOPTE

le texte des Règlements coordonnés de Police de la Ville de Verviers adaptés à la Zone de Police "Vesdre" constituée des Communes de Dison, Pepinster et Verviers.

0192 N° 04.- POLICE - Circulation routière - Règlements complémentaires - Modification - Problématique du stationnement anarchique aux abords du Palais de Justice - Mesures diverses - Adoption.

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

ARRETE:

Art. 1.- Dans la rue Paul Janson, les emplacements de stationnement situés le long du mur Ouest du Palais de Justice et le long du mur des immeubles numérotés 2 à 24 et deux emplacements à tracer, situés à la droite de la rampe d'accès au bâtiment principal sont dédiés, du lundi au vendredi, de 08h00 à 17h00, aux membres du Service Public Fédéral Justice identifiés par la carte de stationnement.

Art. 2.- Les mesures visées à l'article 1er du présent arrêté sont applicables du lundi au vendredi de 08h00 à 17h00.

0193 N° 05.- POLICE - Circulation routière - Règlements complémentaires - Modification (abrogation à l'essai du statut de "zone bleue" appliqué à un tronçon de l'avenue de Spa).

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

ADOPTE

Art. 1.- Les mesures de mise sous statut de "zone bleue" du tronçon de l'avenue de Spa compris entre l'avenue Hanlet et le carrefour dit "Alfred" adoptées en sa séance du 5 mars 2007 sont abrogées pour une période de six mois commençant à courir dès l'approbation de la présente décision par la Région Wallonne, organe de tutelle.

M. DESAMA, Bourgmestre-Président;
 Milles LEJEUNE, TARGNION, MM. ISTASSE, BREUWER, NYSSSEN, Mme VOISIN-DUPUIS, MM. MOSON, BOTTERMAN, Echevins et Echevines;
 M. DELVILLE, Président du C.P.A.S.;
 MM. HALLEUX, DELOBEL, DUKERS, LEGROS, ELSSEN, DETHIER, REIP, VAN DE WAUWER, Mme POLIS-PIRONNET, MM. AYDIN, CANTELLA, ~~WATHELET~~, EL HAJAJI, SMEETS, CARTON, PITANCE, BEN ACHOUR, PIRON, Milles GILSON, LAMBERT, MM. DEGEY, MESTREZ, Mme REUL-MINGUET, Mlle CELIK, M. AMEN, Mme OZER, Milles BREUER et DUMOULIN, Conseillers et Conseillères.
 M. DEMOLIN, Secrétaire.

0194 N° 06.- POLICE - Circulation routière - Règlements complémentaires - Modification (mise sous statut de "zone bleue", avec usage du disque de contrôle "4 heures", des rues de Liège et de Dinant).

Entendu l'intervention de M. PIRON, Conseiller communal, qui estime qu'il faut une adéquation entre ces mesures et le contenu du Plan de Mobilité. Il souhaite qu'on ajoute des panneaux didactiques à l'adresse des usagers (voir annexe page 34);

Entendu la réponse de M. le Président qui rappelle que la demande a été notée;

Entendu l'intervention de M. SMEETS, Chef de Groupe ECOLO, qui estime qu'il serait bon de coupler ce genre de mesures avec l'activation d'un plan plus global de stationnement, notamment en raison de la présence de navetteurs dans cette rue. La zone est-elle prévue sur la totalité de la rue et est-il prévu des cartes de riverains pour le personnel des établissements à proximité (voir annexe page 35) ?

Entendu la réponse de M. le Président qui annonce une rencontre avec la S.N.C.B. au sujet du stationnement des navetteurs. Il précise également que les riverains peuvent avoir deux cartes de riverains;

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

ARRETE :

Art. 1.- Les rues de Liège et de Dinant sont placées sous le statut de "zone bleue" avec usage du disque de contrôle et tranches horaires de 4 heures.

0195 N° 07.- POLICE - Circulation routière - Règlements complémentaires - Modification (extension de la zone d'interdiction du stationnement, rue Paul Janson).

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

ARRETE :

Art. 1.- Rue Paul Janson, la zone de stationnement située, côté des immeubles impairs, en-deça de l'accès carrossable au garage souterrain du Palais de Justice est étendue sur une distance de 20 mètres vers Crapaurue.

0196 N° 08.- POLICE - Circulation routière - Règlements complémentaires - Modification (interdiction partielle du stationnement, rue Paul Janson).

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

ARRETE :

Art. 1.- Le stationnement des véhicules est interdit rue Paul Janson sur une distance de 1,5 m. de part et d'autre de l'accès carrossable de l'immeuble n° 21.

0197 N° 09.- INTERCOMMUNALES - Contrat de Rivière du sous-bassin hydrographique de la Vesdre (C.R.V.), A.S.B.L. - Assemblée générale du 24 mars 2010 - Ordre du jour - Procès-verbal de la séance du 19 août 2009 - Comptes et bilan 2008 - Rapports d'activités et de gestion 2009 - Comptes et bilan 2009 - Budget 2010 - Ratification.

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

RATIFIE :

- l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 24 mars 2010 de l'A.S.B.L. "Contrat de Rivière du sous-bassin hydrographique de la Vesdre (C.R.V.)";
- le procès-verbal de la séance du 18 août 2010 de l'Assemblée générale;
- les rapports de gestion et d'activités présentés à l'approbation de l'Assemblée générale;
- les comptes et bilan 2008 se soldant par un bilan fixé à 51.403,93 € et une perte de l'exercice ramenée à 1.398,00 €
- les comptes et bilan 2009 se soldant par un bilan fixé à 56.196,35 € et une perte d'exploitation à 3.283,33 €
- le projet de budget 2010 en équilibre à 177.324,58 €

0198 N° 10.- INTERCOMMUNALES - Crédit Social Logement, S.C.R.L. - Assemblée générale ordinaire du 9 avril 2010 - Ordre du jour - Comptes et bilan 2009 - Approbation.

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

- d'approuver l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 9 avril 2010 de la S.C.R.L. "Crédit Social Logement";
- d'approuver le bilan de la S.C.R.L. "Crédit Social Logement" établi au 31 décembre 2009 à 33.515.405,00 €
- d'approuver les comptes de résultats 2009 de la S.C.R.L. "Crédit Social Logement" établis au 31 décembre 2009 et se ponctuant par un bénéfice de l'exercice 2009 de 45.723,00 € et d'un bénéfice à reporter de 95.098,00 €
- de voter la décharge à donner aux administrateurs et au réviseur de la S.C.R.L. "Crédit Social Logement".

0199 N° 11.- CABINET DU BOURGMESTRE - Fonds INTERREG IV A - Projet S.U.N. (Hodimont) - Volet Stimulation Economique - Missions de communication - Projet - Fixation des conditions de marché - Approbation.

Entendu l'intervention de M. EL HAJJAJI, Conseiller communal, qui insiste sur la nécessité d'impliquer tous les acteurs du quartier pour mettre en avant tous les atouts dudit quartier. Au-delà des outils de communication, il faut être à l'écoute des attentes de la population du quartier. Il revient sur le problème du parking, sur le besoin d'espaces de convivialité et sur les problèmes d'aide scolaire. Il fait état d'un projet à Malmedy où l'histoire d'un quartier a donné de très bon résultats;

Entendu la réponse de M. le Président qui partage l'avis du Conseiller et qui confirme une rencontre avec les acteurs de terrain, il est intéressé par le projet d'histoire du quartier;

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

ADOPTE

le cahier spécial des charges tel que présenté par le Service dans son rapport du 15 mars 2010;

DECIDE

de recourir à un marché de service par procédure négociée, sans publicité, dont la valeur approximative s'élève à 25.000,00 € hors T.V.A. La dépense sera imputée sur le crédit inscrit au budget ordinaire 2010, sous l'allocation 930/123-48/-05;

CHARGE

le Collège de l'exécution du présent marché.

0200 N° 12.- SERVICE DE PREVENTION - Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention 2007-2010 - Modifications - Approbation.

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

RATIFIE

les modifications au Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention 2007-2010.

0201 N° 13.- SERVICE DE PREVENTION - Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention 2009 - Rapport financier - Ratification.

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

RATIFIE

le rapport financier du Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention 2009.

0202 N° 14.- SERVICE DE PREVENTION - Plan de Cohésion Sociale (P.C.S.) - Evaluation financière 2009 - Article 18 - Approbation.

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

APPROUVE

l'évaluation financière 2009 de l'article 18 du Plan de Cohésion Sociale (P.C.S.).

- 0203 N° 15.- **SERVICE DE PREVENTION - Plan de Cohésion Sociale (P.C.S.) - Evaluation financière 2009 - Approbation.**
A l'unanimité des suffrages des membres présents.
 APPROUVE
 l'évaluation financière 2009 du Plan de Cohésion Sociale (P.C.S.).
- 0204 N° 16.- **SERVICE DE PREVENTION - Plan de Cohésion Sociale (P.C.S.) - Evaluation qualitative 2009 - Approbation.**
A l'unanimité des suffrages des membres présents.
 APPROUVE
 le rapport d'évaluation du Plan de Cohésion Sociale 2009 et plus précisément :
 - l'ensemble des propositions reprises dans l'évaluation dont :
 - le site internet du social hébergé par le site de la Ville;
 - l'ouverture d'un espace pour les plus fragiles à "La Papoterie";
 - l'achat de tickets "Article 27" pour la somme de 500,00 €
 - les prévisions budgétaires pour l'année 2010.
- 0205 N° 17.- **SERVICE DE PREVENTION - Plan de Cohésion Sociale (P.C.S.) - Avenant à la convention de partenariat S.A.F.P.A. - Approbation.**
A l'unanimité des suffrages des membres présents.
 APPROUVE
 l'avenant à la convention de partenariat qui lie la Ville et le S.A.F.P.A. dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale (P.C.S.) définitif de la Ville.
- 0206 N° 18.- **SERVICE DE PREVENTION - Contingent complémentaire - Gardiens de la Paix - Evaluation financière 2009 - Ratification.**
A l'unanimité des suffrages des membres présents.
 RATIFIE
 l'évaluation financière du contingent complémentaire Gardiens de la Paix 2009.
- 0207 N° 19.- **SERVICE DE PREVENTION - L'Encadrement des Peines Alternatives (L.E.P.A.) - Rapport financier 2009 - Ratification.**
A l'unanimité des suffrages des membres présents.
 RATIFIE
 l'évaluation financière L.E.P.A. 2009.
- 0208 N° 20.- **SERVICE DE PREVENTION - Réseau d'Information de Quartier de Lambermont - Evaluation - Adaptation de la convention et du R.O.I. - Approbation.**
Entendu l'intervention de M. SMEETS, Chef de Groupe ECOLO, qui motive l'abstention de son Groupe;
Par 33 voix et 3 abstentions.
 ADOPTE
 la convention de partenariat en matière de Réseaux d'Information de Quartier pour le R.I.Q. Lambermont.
- 0209 N° 21.- **SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL - Articles 16 à 18bis du C.W.A.T.U.P.E. - Résultat de l'enquête publique - Projet modifié - Adoption provisoire.**
Entendu l'exposé de Mlle LEJEUNE, Echevine;
Entendu l'intervention de M. CARTON, Conseiller communal, qui propose un amendement écrit pour faire passer le délai de 15 à 30 jours (voir annexe page 38);
Entendu la réponse de Mlle LEJEUNE qui confirme que le délai sera de 30 jours;

Entendu l'intervention de Mme REUL-MINGUET, Conseillère communale, qui reconnaît l'existence d'améliorations mais il semble encore que la priorité n'est pas là où elle devrait être. Elle estime qu'il y a trop peu d'aménagements prévus en centre-ville. Il y a un manque de parcs urbains, aucune vue paysagère sur la Vesdre n'est prévue et aucune mesure n'est prise clairement (voir annexe page 35);

Entendu la réponse de Mlle LEJEUNE qui estime que le principe est la perception d'une Ville qui doit retrouver sa position de pôle régional, notamment par rapport à Liège;

Par 21 voix contre 3 et 12 abstentions,

ADOPTE PROVISOIREMENT

le projet de schéma de structure communal, tel que soumis au Collège communal en ses séances des 19 et 26 mars 2010, et charge le Collège communal d'organiser l'enquête publique selon les modalités prévues par le Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie.

- 0210 N° 22.- URBANISME - Rue Victor Besme (ancien site Arma, Ile Adam) - Demande de permis unique - Modification d'une voirie (espace de circulation, servitude) - Application des articles 129bis du C.W.A.T.U.P.E. et 96 du décret relatif au permis d'environnement.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

APPROUVE

la modification de la voirie (au sens de l'article 96 du décret relatif au permis d'environnement), au droit des parcelles concernées par la demande de permis unique déposée par la S.A. "Ile Adam", comme proposé sur le plan dressé par le bureau d'architecture "AUPa", rue du Centre n° 77 à 4800 Verviers, daté du 25 août 2008, considérant que seul le sentier 1 fait l'objet de la présente décision.

- 0211 N° 23.- URBANISME - Rue Frantz Poussard - Elargissement du chemin vicinal n° 38 - Loi du 10 avril 1841 - Proposition à soumettre au Collège provincial - Adoption provisoire.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

PROPOSE :

- l'élargissement du tracé du chemin vicinal n° 38, au droit du permis d'urbanisme notamment sur les parcelles sises en 9ème Division, section A, n° 209F 2 et 211B, par l'incorporation au domaine public d'une emprise de 770 m², conformément au projet d'alignement joint au dossier dressé par la S.A. "Boland-Tailleur & Associés";
- l'acquisition de l'emprise à titre gratuit et pour raison d'utilité publique.

- 0212 N° 24.- DECHETS - Collectes Sélectives - Bulles à vêtements - Proposition de convention avec la S.A. "Curitas", dans le cadre de l'arrêté du Gouvernement Wallon du 23 avril 2009 déterminant les modalités de gestion des déchets textiles.**

Entendu l'exposé de Mlle LEJEUNE, Echevine;

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE

d'adopter la convention établie entre la Ville et la S.A. "Curitas" portant sur la collecte des vêtements et chaussures réutilisables via des conteneurs disposés sur terrains privés.

- 0213 N° 25.- DECHETS - Actions de prévention sur le thème des déchets dans le cadre de l'arrêté du Gouvernement Wallon du 17 juillet 2008 relatif à l'octroi de subventions aux pouvoirs subordonnés en matière de prévention et de gestion des déchets - Mandat à l'Intercommunale "Intradel" pour l'année 2010.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

DECIDE

dans le cadre de l'A.G.W. du 17 juillet 2008 relatif à l'octroi de subventions aux pouvoirs subordonnés en matière de prévention et de gestion des déchets, de mandater Intradel :

- pour la réalisation d'actions relatives à la prévention des déchets sur Verviers pour l'année 2010;
- pour la perception des subsides relatifs à l'organisation des actions de prévention précitées conformément à l'article 20 § 2 de cet arrêté.

0214 N° 26.- ENVIRONNEMENT - Lande du Chaineux à Stembert - Convention de gestion - Ratification.

Entendu l'exposé de Mlle LEJEUNE, Echevine, qui confirme que la gestion de la lande se réalisera en concertation avec les habitants du quartier. Il s'agit ici d'une première étape;

Entendu l'intervention de M. HALLEUX, Conseiller communal, qui confirme le vote positif du Groupe C.D.H. Il s'interroge sur l'existence éventuelle d'un comité d'accompagnement;

Entendu la réponse de Mlle LEJEUNE qui avance qu'aucun comité d'accompagnement n'existe pour l'heure;

Entendu l'intervention de M. SMEETS, Chef de Groupe ECOLO, qui souligne l'aspect "destruction-restauration" et qui renvoie à ses interventions sur les 15 dernières années;

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

APPROUVE

la convention de gestion au profit de l'A.S.B.L. "Réserve naturelle et ornithologique de Belgique".

0215 N° 27.- MATERIEL - Prêts - Demandes - Gratuité - Approbation.

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

DECIDE :

- d'accorder son aide aux différents demandeurs cités ci-dessous sous forme de prêts de matériel et de mises à disposition de personnel, pour un montant global estimé à 277,50 €:
- C.H.P.L.T. (31 mars 2010) - inauguration du nouveau service de revalidation - 2 faisceaux plus drapeaux (estimé à 60,00 €);
- Ecole Saint-Joseph (21 mai 2010) - Fête scolaire - 6 modules de podium (estimé à 140,00 €);
- C.H.P.L.T. (16 octobre 2010) - Colloque médical - 100 chaises (estimé à 77,50 €);
- de déroger au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions vu que les montants cumulés par bénéficiaire sont inférieurs à 1.239,47 €

0216 N° 28.- GESTION IMMOBILIERE - Immeuble sis rue Ortman-Hauzeur n° 42-44 - Bail emphytéotique à passer avec le C.P.A.S. (D.U.S.) - Approbation.

Entendu l'exposé de Mlle TARGNION, Echevine;

Entendu l'intervention de M. SMEETS, Chef de Groupe ECOLO, qui motive l'abstention de son Groupe car le prix d'achat était défavorable au C.P.A.S. ainsi que la délocalisation du "Brin de Causette";

Par 33 voix et 3 abstentions.

APPROUVE

le projet de bail emphytéotique d'une durée de 30 ans à intervenir entre la Ville et le C.P.A.S., pour la jouissance de l'immeuble sis rue Ortman-Hauzeur n° 42-44, afin d'y installer le Service du Dispositif d'Urgence Sociale (D.U.S.), moyennant paiement d'une redevance annuelle d'un euro.

0217 N° 29.- GESTION IMMOBILIERE - Cession de droits réels à la Régie communale autonome "Verviers Développement" (R.C.A.) - Projets de conventions d'emphytéose - Stade de Bielmont "Tribune V.I.P." et terrain de hockey de la Drève de Maison-Bois - Approbation.

Entendu l'exposé de Mlle TARNION, Echevine, qui rappelle le cheminement de ce dossier;

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE

de conclure avec la Régie communale autonome "Verviers-Développement" les conventions d'emphytéose jointes au dossier concernant la tribune V.I.P. du Stade de Bielmont et le terrain de hockey de la Drève de Maison-Bois pour une durée de 35 ans et avec versements de canons annuels s'élevant respectivement à 76.004,20 € et 5.400,30 €

0218 N° 30.- BUDGET COMMUNAL 2010 - Vote d'un douzième provisoire par mesure conservatoire.

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

AUTORISE

le Collège communal à effectuer, pour l'exercice 2010, les dépenses à concurrence d'un douzième des crédits obligatoires inscrits au budget 2009 et approuvés, par mesure conservatoire.

0219 N° 31.- TRESORERIE - Attribution d'avances de fonds aux services et établissements communaux.

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

ARRETE

à la somme de 17.050,00 € suivant le relevé ci-après, le montant des avances de fonds mises à la disposition de certains services et établissements communaux :

| | |
|---|------------|
| Académie des Beaux-Arts | 130,00 € |
| Archives | 40,00 € |
| Bibliothèque principale | 200,00 € |
| Bibliothèque locale | 250,00 € |
| C.C.P. – Etat civil | 3,00 € |
| C.C.P. – Population | 4,00 € |
| C.C.P. – Travaux | 3,00 € |
| Caisse communale | 250,00 € |
| Centre Public d'Information | 80,00 € |
| Centre récréatif de Prés-Javais | 300,00 € |
| Conservatoire de Musique | 100,00 € |
| Défis Vesdre | 50,00 € |
| Divers chefs d'école primaire | 3.750,00 € |
| Economat | 250,00 € |
| Egalité des Chances | 100,00 € |
| Enseignement spécial et maîtres spéciaux | 1.000,00 € |
| Environnement | 170,00 € |
| Etat civil | 250,00 € |
| Etrangers | 1.000,00 € |
| Grands évènements | 500,00 € |
| Instruction | 100,00 € |
| Instruction – Inspection des écoles (correspondance) | 380,00 € |
| Musées communaux | 250,00 € |
| Prévention | 850,00 € |
| P.A.S.C.A.E. : casier judiciaire | 250,00 € |
| Population : cartes d'identité | 1.000,00 € |
| Population : renseignements et documents administratifs | 1.000,00 € |

| | |
|-----------------------------|--------------------|
| Politique de l'emploi | 100,00 € |
| Secrétariat | 500,00 € |
| Service Régional d'Incendie | 750,00 € |
| Service social du Personnel | 250,00 € |
| Sports | 140,00 € |
| Tourisme | 500,00 € |
| Travaux | 2.500,00 € |
| Vervibus | 50,00 € |
| TOTAL | 17.050,00 € |

0220 N° 32.- TAXES, REDEVANCES ET DROITS COMMUNAUX - Taxe sur la délivrance de documents administratifs- Règlement - Modifications.

Entendu l'exposé de M. ISTASSE, Echevin;

Entendu l'intervention de M. PIRON, Conseiller communal, qui manifeste sa joie car il s'agit d'un geste fort vis-à-vis des demandeurs d'emploi à Verviers. Il suppose qu'il ne s'agit que d'une première étape qui sera suivie, en 2011, d'une diminution à un euro symbolique. Donc un bon pas mais pas suffisant (voir annexe page 34);

Entendu l'intervention de M. SMEETS, Chef de Groupe ECOLO, qui confirme les propos de M. PIRON (voir annexe page 35);

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

MODIFIE

le règlement relatif à la taxe sur la délivrance de documents administratifs.

0221 N° 33.- CENTRE CULTUREL REGIONAL VERVIETOIS (C.C.R.V.) - Plan d'apurement 2010-2013 - Approbation.

Entendu l'exposé de M. ISTASSE, Echevin;

Entendu l'intervention de M. SMEETS, Chef de Groupe ECOLO, qui rappelle son intervention brutale voici quelques mois. Il précise qu'il est sceptique en la matière. Il estime que le boni affiché n'est qu'une demi bonne nouvelle car cela renforce son scepticisme en la matière (voir annexe page 36);

Entendu l'intervention de Mme POLIS-PIRONNET, Chef de Groupe M.R. (voir annexe page 39);

Entendu l'intervention de M. DETHIER, Chef de Groupe P.S., qui regrette le scepticisme exacerbé de M. SMEETS car ce qui est présenté ce soir démontre bien combien les familles politiques sont impliquées dans la gestion tripartite du C.C.R.V.;

Entendu la réponse de M. ISTASSE, Echevin, qui remercie le C.D.H., le M.R. et le P.S. pour leur soutien;

Par 33 voix et 3 abstentions,

APPROUVE

le plan d'apurement transmis, en date du 24 février 2010, par l'A.S.B.L. "Centre Culturel Régional Verviétois" couvrant la période 2010 à 2013 (version du 23 février 2010), sous réserve de son approbation par ses instances.

0222 N° 34.- CENTRE CULTUREL REGIONAL VERVIETOIS (C.C.R.V.), A.S.B.L. - Elaboration du programme culturel et son développement - Convention - Adoption.

Entendu l'exposé de M. ISTASSE, Echevin;

Entendu l'intervention de M. DELOBEL, Conseiller communal (voir annexe page 40);

Entendu l'intervention de M. SMEETS, Chef de Groupe ECOLO (voir annexe page 36);

Entendu la réponse de M. le Président qui estime qu'on a vécu dans le passé le développement un peu anarchique entre une culture initiée à la Ville et une culture faite au C.C.R.V. Il faut un message culturel concentré à Verviers afin de développer un nouveau projet culturel. Il demande à ECOLO de patienter et d'attendre avant de juger;

Entendu la réponse de M. ISTASSE qui remercie M. DELOBEL pour sa confiance et la solidarité en cette matière. Il regrette l'attitude d'ECOLO à cet égard;
Par 33 voix et 3 abstentions.

ADOPTE

la convention confiant à l'A.S.B.L. "Centre Culturel Régional Verviétois" la mission d'élaborer le programme culturel communal et d'en assurer son développement.

0223 N° 35.- **SOROPTIMIST CLUBS BELGIQUE, A.S.B.L. - Octroi d'un subside indirect sous la forme d'une mise à disposition de matériel - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

RATIFIE

son aide aux "Soroptimist Clubs Belgique" sous forme de mise à disposition de matériel, dans le cadre de l'organisation du Symposium H2O, les 19 et 20 mars 2010, estimé à 179,50 €

DECIDE

de déroger au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions vu que les montants cumulés par le bénéficiaire sont inférieurs à 1.239,47 €

0224 N° 36.- **CENTRE TOURISTIQUE DE LA LAINE ET DE LA MODE - Disposition (salle du 1er étage) - Le 2 avril 2010 - Demande de l'Institut Sainte-Claire - Gratuité - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

DECIDE :

- d'octroyer une aide à l'Institut Sainte-Claire (Haute Ecole Libre Mosane) sous forme d'une mise à disposition totalement gratuite de la salle de réception du 1er étage du Centre Touristique de la Laine et de la Mode, pour y tenir une réunion d'information, le 2 avril 2010;
- de déroger au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions vu que les montants cumulés par le bénéficiaire sont inférieurs à 1.239,47 €

0225 N° 37.- **CENTRE TOURISTIQUE DE LA LAINE ET DE LA MODE - Disposition (salle du 1er étage) - Le 17 mai 2010 - Demande de l'Institut du Patrimoine Wallon (I.P.W.) - Gratuité - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

DECIDE :

- d'octroyer une aide à l'Institut du Patrimoine Wallon (I.P.W.) sous forme d'une mise à disposition totalement gratuite de la salle de réception du 1er étage du Centre Touristique de la Laine et de la Mode pour y tenir une réunion d'informations le 17 mai 2010;
- de déroger au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions vu que les montants cumulés par le bénéficiaire sont inférieurs à 1.239,47 €

0226 N° 38.- **ENSEIGNEMENT MATERNEL ORDINAIRE - Organisation - Ouverture de deux demi-classes au 8 mars 2010 aux écoles de Lambermont-Centre et de la rue Carl Grün.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

ARRETE :

Art. 1.- Une demi-classe maternelle supplémentaire est ouverte aux écoles de Lambermont-Centre, rue Saint-Bernard, à partir du 8 mars 2010.

Art. 2.- Ces deux demi-classes resteront ouvertes aussi longtemps qu'elles pourront bénéficier des subventions de la Communauté Française soit jusqu'au 30 juin 2010.

- 0227 N° 39.- **MAISON DE L'EGALITE DES CHANCES - Demande d'adhésion de l'A.S.B.L. "La Belle Diversité" - Approbation.**
A l'unanimité des suffrages des membres présents,
 AUTORISE
 l'adhésion de l'A.S.B.L. "La Belle Diversité" à la Maison de l'Egalité des Chances.
- 0228 N° 40.- **MAISON DE L'EGALITE DES CHANCES - Demande d'adhésion de l'A.S.B.L. "Gospel Action Team".**
A l'unanimité des suffrages des membres présents,
 AUTORISE
 l'adhésion de l'A.S.B.L. "Gospel Action Team" à la Maison de l'Egalité des Chances.
- 0229 N° 41.- **PERSONNEL COMMUNAL - Prestations pour entités distinctes de la Ville - Convention de mise à disposition et évaluation du subside - A.S.B.L. "Centre Culturel Régional Verviétois" (C.C.R.V.) - Modification - Approbation.**
A l'unanimité des suffrages des membres présents,
 ADOPTE
 la convention de mise à disposition de personnel au sein de l'A.S.B.L. "Centre Culturel Régional Verviétois", convention prenant fin, au plus tard, à la date du 31 mars 2013.
- 0230 N° 42.- **FONDS FEDER 2007-2013 - SITE SAR/VE 168 dit "Intervapeur-Abattoir communal" - Implantation du Service des Travaux "Voiries" de la Ville - Mission de conseil et d'assistance - Délégation de la Ville à la S.P.I.+.**
A l'unanimité des suffrages des membres présents,
 DECIDE :
 - d'inscrire un crédit budgétaire à la prochaine modification budgétaire extraordinaire pour financer la délégation à la SPI+ d'une mission de conseil et d'assistance;
 - de déléguer, dès ce crédit approuvé par les Autorités de Tutelle, à la S.P.I.+ une mission de conseil et d'assistance reprenant toutes les opérations visées au point III. du règlement d'intervention de l'Intercommunale en matière de projet immobilier communal et ce, en vue de l'implantation du Service des Travaux "Voiries" sur le site SAR/VE dit "Intervapeur-Abattoir communal" dans le cadre des Fonds FEDER 2007-2103.
- 0231 N° 43.- **FONDS FEDER 2007-2013 - Portefeuille de projets "VERDI" - Projet P.1.2 - Revitalisation urbaine Spintay - Partie B (ECP13030001492C) - Projet P.1.1.a - Revitalisation urbaine Spintay - Partie A (ECP13030001493C) - Démolition et rénovation d'immeubles - Désignation d'un auteur de projet - Marché de service - Projet - Fixation des conditions de marché.**
Entendu l'exposé de M. BOTTERMAN, Echevin, qui rappelle le contenu du projet;
Entendu l'intervention de M. DELOBEL, Conseiller communal, qui attire l'attention sur une mention au rapport qui fait état du motif d'annulation du premier marché car le logement est inéligible. L'ambition de la Ville a toujours été de revitaliser par du logement or, aujourd'hui, ce n'est plus possible;
Le C.D.H. le regrette très vivement et s'abstiendra sur ce point;

Entendu la réponse de M. le Président qui rappelle que la fiche FEDER faisait mention de logement et cela a été approuvé par la R.W. Ce n'est qu'après que l'Administration régionale s'est rendue compte de l'erreur. Il est d'accord avec M. DELOBEL au surplus mais sur l'ensemble de la rue Spintay, au-delà de ce segment repris au FEDER, la volonté est de privilégier le logement;

Entendu l'intervention de M. SMEETS, Chef de Groupe ECOLO, qui estime que le projet Spintay fait disparaître globalement 40 logements malgré une augmentation qualitative. Il regrette donc le manque de logements dans ce projet;

Par 22 voix et 14 abstentions,

ADOPTE

le cahier spécial des charges modifié et ses annexes, la convention relative à la mission d'auteur de projet en vue de la revitalisation urbaine Spintay - Partie B (ECP13030001492C) et Partie A (ECP13030001493C) - Démolition et rénovation d'immeubles;

MAINTIENT

pour le surplus, les termes de sa délibération du 14 septembre 2009.

0232 N° 44.- **FONDS FEDER 2007-2013 - Portefeuille de projets "VERDI" - Projet P.1.1.a - Revitalisation urbaine Spintay - Partie A (ECP13030001493C) - Réaménagement de voiries et d'espaces publics - Désignation d'un coordinateur sécurité/santé projet et réalisation - Marché de service - Projet - Fixation des conditions de marché.**

Par 22 voix et 14 abstentions,

ARRETE

les critères de sélection qualitative comme suit :

- satisfaire aux exigences demandées au niveau de la capacité technique d'un coordinateur-projet et réalisation qualifié pour les marchés de travaux du portefeuille de projets VERDI (aménagement des voiries - partie ouest de la place du Martyr, pont des Récollets, partie de la promenade des Récollets, rue Spintay, rue Pont du Chêne, quai au droit de l'église Saint-Antoine et cour Fisher - estimé à 3.450.000,00 € hors T.V.A.);
- ne pas être dans une des causes d'exclusion prévue à l'article 69 de l'arrêté royal du 8 janvier 1996 et ses modifications ultérieures;

ADOPTE

tel que présenté par M. le Premier Attaché spécifique Ingénieur civil, le cahier spécial des charges et ses annexes constituant le projet de marché de services pour la désignation d'un coordinateur-projet et réalisation des marchés de travaux du portefeuille de projets VERDI (aménagement des voiries - partie ouest de la place du Martyr, pont des Récollets, partie de la promenade des Récollets, rue Spintay, rue Pont du Chêne, quai au droit de l'église Saint-Antoine et cour Fisher - estimé à 3.450.000,00 € hors T.V.A.), pour une estimation de 40.000,00 € T.V.A. comprise (33.057,85 € hors T.V.A.);

DECIDE :

- de passer le marché par adjudication publique;
- de financer la dépense dès l'attribution du marché de services sur l'allocation 421/140-06 du budget ordinaire 2009;
- de transférer l'engagement ordinaire sur l'allocation de dépense prévue à l'allocation 421/735-60/ -09 figurant à la proposition budgétaire extraordinaire 2010, une fois celle-ci approuvée par les Autorités de Tutelle, et de le financer sur fonds propres.

0233 N° 45.- **BATIMENTS SCOLAIRES - Ecole des Boulevards - Fourniture et placement d'un grillage de sécurité dans la cour des maternelles - Projet - Fixation des conditions de marché.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

ADOPTE

tel que présenté par le Service technique, le cahier spécial des charges et ses annexes constituant le projet "Bâtiments scolaires - Ecole des Boulevards - Fourniture et placement d'un grillage de sécurité dans la cour des maternelles", pour un montant estimé à 6.399,69 € T.V.A. comprise (5.289,00 € hors T.V.A.),

DECIDE :

- de passer le marché par procédure négociée sans publicité préalable;
- de financer la dépense, prévue à l'allocation 720/724-60/-07 du budget extraordinaire 2010 lorsqu'il sera approuvé par les Autorités de Tutelle, le moyen de financement étant le fonds de réserve.

0234

N° 46.- BATIMENTS SCOLAIRES - Ecole des Boulevards - Remplacement des châssis de portes et fenêtres - Projet - Fixation des conditions de marché.

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

ARRETE

les critères de sélection qualitative comme suit :

- satisfaire aux exigences de l'agrégation en catégorie D20 ou D5, classe 1;
- ne pas être dans une des causes d'exclusion prévue à l'article 17 de l'arrêté royal du 8 janvier 1996 et ses modifications ultérieures;

ADOPTE

tel que présenté par le Service technique, le cahier spécial des charges et ses annexes constituant le projet "Bâtiments scolaires - Ecole des Boulevards - Remplacement des châssis de portes et fenêtres", pour un montant estimé à 36.959,26 € T.V.A. comprise (33.219,55 € hors T.V.A.),

SOLLICITE

pour les travaux "Bâtiments scolaires - Ecole des Boulevards - Remplacement des châssis de portes et fenêtres", dans le cadre des modalités prévues par l'arrêté du Gouvernement Wallon du 10 avril 2003, l'intervention de la Région Wallonne, Service UREBA (75 %);

DECIDE :

- de passer le marché par procédure négociée sans publicité préalable;
- de financer la dépense, prévue à l'allocation 720/724-60/-03 du budget extraordinaire 2010 non encore approuvé par les Autorités de Tutelle; le moyen de financement étant l'emprunt.

0235

N° 47.- BATIMENTS SCOLAIRES - Ecole place François Geron - Remplacement des châssis de fenêtres - Projet - Fixation des conditions de marché.

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

ARRETE

les critères de sélection qualitative comme suit :

- satisfaire aux exigences de l'agrégation en catégorie D5, classe 1;
- ne pas être dans une des causes d'exclusion prévue à l'article 17 de l'arrêté royal du 8 janvier 1996 et ses modifications ultérieures;

ADOPTE

tel que présenté par le Service technique, le cahier spécial des charges et ses annexes constituant le projet "Bâtiments scolaires - Ecole place François Geron - Remplacement des châssis de fenêtres", pour un montant estimé à 43.795,95 € T.V.A. comprise (36.195,00 € hors T.V.A.),

SOLLICITE

pour les travaux "Bâtiments scolaires - Ecole place François Geron - Remplacement des châssis de fenêtres", dans le cadre des modalités prévues par l'arrêté du Gouvernement Wallon du 10 avril 2003, l'intervention de la Région Wallonne, Service UREBA;

DECIDE :

- de passer le marché par procédure négociée sans publicité préalable;
- de financer la dépense, prévue à l'allocation 720/723-60 du budget extraordinaire 2010 non encore approuvé, le moyen de financement étant l'emprunt et le subside UREBA;

0236 N° 48.- **BATIMENTS SCOLAIRES - Ecole de Lambermont - Remplacement du grillage - Projet - Fixation des conditions de marché.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

ADOPTE

tel que présenté par le Service technique, le cahier spécial des charges et ses annexes constituant le projet "Bâtiments scolaires - Ecole de Lambermont - Remplacement du grillage", pour un montant estimé à 21.985,70 € T.V.A. comprise (18.170,00 € hors T.V.A.),

DECIDE :

- de passer le marché par procédure négociée sans publicité préalable;
- de financer la dépense, prévue à l'allocation 720/724-60/-08 du budget extraordinaire 2010 non encore approuvé par les Autorités de Tutelle; le moyen de financement étant l'emprunt;

0237 N° 49.- **MATERIEL - Prêt (coffret électrique, divers câblages) et transport de matériel - Demande de l'A.S.B.L. "Royal Jeunesse Sportive de Stembert" (le 13 mars 2010) - Gratuité - Ratification.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

- d'accorder l'aide à l'A.S.B.L. "Royal Jeunesse Sportive de Stembert", sous forme de prêt d'un coffret électrique, de divers câblages, de main-d'œuvre prestée par quatre ouvriers communaux ainsi que du transport de matériel en provenance d'Eupen, estimé à 1.241,00 € à l'occasion du gala de gymnastique organisé le 13 mars 2010;
- de déroger au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions vu que les montants cumulés par bénéficiaire sont inférieurs à 1.239,47 €

0238 N° 50^A.- **ONEM - Projet de bâtiment, rue des Déportés - Point inscrit à la demande de M. SMEETS, Chef de Groupe ECOLO.**

A l'unanimité des membres présents,

ENTEND :

- l'interpellation de Mme REUL-MINGUET, Conseillère communale (*voir annexe page 36*);
- la réponse de M. le Président qui regrette, à ce jour, le manque de réponse de la Ministre de l'Emploi au niveau fédéral. Il précise qu'un contact téléphonique avec le Directeur de l'O.N.E.M. a confirmé verbalement le choix de l'Administration fédérale;
- la réponse de Mlle LEJEUNE, Echevine, qui précise que le schéma de structure permet ce type d'implantation. Le permis est à l'enquête publique jusqu'au 8 avril. Il sera examiné par la C.C.C.A.T.M.

0239 N° 50^B.- **MOBILITE - Installation du système de voitures partagées Cambio sur Verviers - Point inscrit à la demande de Mlle DUMOULIN, Conseillère communale.**

A l'unanimité des membres présents,

ENTEND :

- l'intervention de Mlle DUMOULIN, Conseillère communale (*voir annexe pages 36 & 37*);
- la réponse de Mlle TARGNION, Echevine (*voir annexe page 41*).

Question orale de M. DELOBEL, Conseiller communal, à l'attention de M. ISTASSE, Echevin, concernant la gestion de la dette communale.

Entendu la question de M. DELOBEL, Conseiller communal (*voir annexe page 42*);

Entendu la réponse de M. ISTASSE, Echevin;

Entendu l'intervention de M. DELOBEL qui estime qu'au total, c'est très important. Les 13 % prévus annuellement pourraient ne plus être versés in fine. Il confirme son inquiétude par rapport à l'émission diffusée par la R.T.B.F. au sujet de DEXIA.

Question orale de Mme OZER, Conseillère communale, à l'attention de M. NYSSSEN, Echevin, concernant les travaux de la piscine de Verviers.

Entendu la question de Mme OZER, Conseillère communale (*voir annexe page 43*);

Entendu la réponse de M. NYSSSEN, Echevin, qui souhaite donner une information complète sur ce dossier. Le projet de rénovation de la piscine rue Xhavée date de plusieurs années et le projet actuellement en cours concerne la rénovation des bétons, des sanitaires et du pédiluve. Le chantier aura de nombreuses implications pour les clubs, le personnel et les usagers. Les clubs ont choisi le moment le plus opportun pour la date de fermeture de la piscine communale et, comme la date correspondait aux deux mois de cessations d'activités dans les écoles, cela convenait parfaitement. Une information aux usagers sera donnée prochainement suivant les délais du soumissionnaire désigné. Le C.S.C. doit encore être approuvé et une organisation de l'information aura lieu en concertation avec la R.C.A.

LA SEANCE PUBLIQUE EST LEVEE A 21 HEURES 30.

ELLE EST REPRISE IMMEDIATEMENT A HUIS CLOS.

LA SEANCE EST DEFINITIVEMENT LEVEE A 22 HEURES 10.

Est approuvé, en cette séance du 31 mai 2010, le procès-verbal ci-dessus tel qu'il est rédigé.

La Secrétaire f.f.,

Le Président,

M. KNUBBEN

C. DESAMA